

Document d'Informations Clés

OBJET

Ce document vous fournit les informations clés pour investisseurs concernant ce produit d'investissement. Cela ne constitue pas de matériel de commercialisation. Ces informations sont requises par la loi afin de vous aider à comprendre la nature, les risques, coûts, gains potentiels et pertes liés à ce produit et vous aider à le comparer aux autres produits.

PRODUIT

S TEMPO SWISS LIFE AM (le « Fonds »)

Le fonds est un compartiment de l'Organisme de Placement de Valeurs Mobilières (OPCVM) « SAGIS INVEST ».

Initiateur du PRIIP : Sagis Asset Management	Code ISIN : FR0011591015
Adresse : 72 avenue Victor Hugo 75116 Paris France	Pour plus d'information, merci de contacter Sagis AM : Téléphone : (+33)1 76 62 26 20 E-mail : contact@sagis-am.com www.sagis-am.com

L'AMF est chargée du contrôle de l'initiateur du PRIIP en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ce document a été mis à jour dernièrement le 29/12/2023.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type de produit d'investissement

Le fonds est un Fonds Commun de Placement de droit Français, compartiment de l'OPCVM « SAGIS INVEST ». Il relève de la Directive Européenne 2009/65/CE (UCITS). Le fonds est un fonds nourricier du fonds maître « HUGO SWISS LIFE » (FR0012649713). Il est investi en permanence de 85% à 100% de l'actif net en parts du fonds maître.

Durée de l'OPC

La durée de l'OPCVM est de 99 ans à compter de sa constitution sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au règlement du fonds tel que décrit dans le prospectus de l'OPCVM.

Objectifs

Le compartiment nourricier « S TEMPO SWISS LIFE AM » a un objectif de gestion identique à celui du fonds maître « HUGO SWISS LIFE AM » (FR0012649713), diminué des frais de gestion réels propres au nourricier, à savoir chercher à obtenir, sur un horizon de 4 ans, un rendement net de frais de gestion supérieur à celui de son indice de référence : 40% MSCI World Index (USD) Net Return (NDDUWI Index) (dividendes réinvestis) + 60% JPMorgan Government Bond Index Broad Hedged EUR TR (JHUCGBIB Index) (coupons réinvestis). A cela, est associé un objectif extra-financier, qui se traduit par l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de manière significative.

Stratégie d'investissement de l'OPCVM maître :

■ Approche financière :

La stratégie d'investissement du Fonds repose sur une gestion discrétionnaire permettant de moduler son exposition aux différents marchés en fonction de l'analyse financière que fait le gestionnaire. Pour répondre à son objectif de gestion, le FCP mène une gestion discrétionnaire tout en investissant sur les marchés internationaux d'actions, d'obligations et instruments monétaires. La gestion est réactive et flexible. Son exposition à la classe d'actifs Actions peut varier entre 0 et 60% de l'actif net. L'exposition du Fonds aux autres classes d'actifs peut varier entre 0 et 100% de l'actif net.

Le Fonds peut être exposé via des OPCVM ou FIA, à hauteur de :

- 20% maximum en actions de petite et moyenne capitalisations (respectivement inférieures à 2 et 10 milliards d'euros pour les actions US et 1 et 5 milliards d'euros pour les actions non-US), de toutes zones géographiques ;
- 20% maximum en actions de marchés émergents ;
- 20% maximum en obligations de marchés émergents ;
- 10% maximum en obligations convertibles ;
- 40% maximum en titres de taux de notation inférieure à « Investment Grade » ou en titres non notés ou jugés équivalents selon l'analyse de la société de gestion (y compris titres subordonnés hors obligations contingentes convertibles) ;
- 70% maximum au risque de change sur des devises hors euro.

Le Fonds s'interdit d'investir dans des obligations contingentes convertibles. La fourchette de sensibilité au risque de taux est comprise entre -3 et 10. Le Fonds pourra utiliser des instruments dérivés dans la limite d'une fois l'actif.

1/ Allocation : Le Fonds est stratégiquement investi : d'une part, dans les classes traditionnelles d'actifs suivantes : actions et instruments financiers de taux (obligations d'Etat, obligations du secteur privé (marché du crédit)) ; et d'autre part, dans d'autres classes d'actifs ou des stratégies de gestion ayant pour objectif un complément de rendement par rapport aux classes d'actifs traditionnelles.

L'allocation entre les différentes classes d'actifs est déterminée par plusieurs modèles quantitatifs propriétaires d'aide à la décision (développé par Swiss Life Asset Managers France) et un Comité d'investissement au sein de la société de gestion qui analyse les résultats des modèles et détermine les pondérations optimales à appliquer au portefeuille en fonction de l'environnement de marché. Le FCP peut être investi en parts et/ou actions d'OPCVM/FIA (OPC) internes et/ou externes.

2/ Sélection des OPC : Le gérant du FCP sélectionne au sein d'un univers de sociétés de gestion, les OPC permettant d'atteindre cette allocation (cas d'un OPC géré passivement) et le cas échéant de surperformer les indices de référence propres au segment de l'allocation (cas d'un OPC géré activement). Les critères de sélection des OPC sont notamment les suivants : la rigueur du processus d'investissement ; la performance relative de l'OPCVM et le ratio rendement/risque de l'OPC ; l'écart de suivi de l'OPCVM (tracking error) ; le taux de frais de gestion.

■ Approche extra-financière :

Prise en compte des risques de durabilité : Le Fonds prend en compte les risques de durabilité dans son processus d'investissement. Cette prise en compte est réalisée notamment par : l'application d'exclusions liées aux critères ESG, le suivi des indicateurs que le Fonds utilise pour promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales, qui comprennent : la note ESG moyenne pondérée du fonds ; l'empreinte carbone du fonds ; et le pourcentage d'investissements réalisés dans des titres de sociétés liant la rémunération des dirigeants à des critères de durabilité.

Exclusions : Dans le cadre de sa gestion, Swiss Life Asset Managers France souhaite limiter les risques de réputation et de marché qui pourraient être associés à des émetteurs ou à des activités qui portent atteinte aux facteurs de durabilité. Dans cet objectif, Swiss Life Asset Managers France a défini des exclusions de trois types différents : Réglementaires (notamment sur les armes controversées) ; Sectorielles (par exemple, sur le charbon thermique) ; Normatives (par exemple, sur la violation des principes du Pacte Mondial).

Règles ESG prises en compte dans la construction du portefeuille : Au moins 90 % des investissements du Fonds, à l'exception des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics et des liquidités sous forme de dépôt d'espèces sera investi dans des fonds mettant eux-mêmes en œuvre une approche extra-financière significativement engageante.

Méthodologies de notation des Principales incidences négatives (Principal Adverse Impacts, ou PAI) : Le fonds est un OPCVM d'OPCVM. De ce fait, il ne prend pas directement en compte les PAI dans ses décisions d'investissements. Cependant, la position des sociétés de gestion gérant les fonds sous-jacents au sujet des PAI est systématiquement analysée pour s'assurer de la prise en compte de ces derniers d'une manière cohérente avec la stratégie globale ESG du fonds.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

Conditions de souscription et rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jeudi ouvré à 16 heures et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée suivant les cours de clôture de bourse du vendredi. La valeur liquidative est hebdomadaire, calculée chaque vendredi à l'exception des jours fériés en France, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes et des jours de fermeture de Bourse. Dans ce cas, elle est calculée la veille. Lorsque le jour de centralisation des souscriptions / rachats du fonds maître est un jour férié en France ou jour de fermeture de Bourse, la centralisation des souscriptions / rachats du fonds nourricier sera, uniquement dans ce cas, la veille du jour de centralisation des souscriptions / rachats, c'est-à-dire le mercredi à 16h. En outre une valeur liquidative estimative est calculée le dernier jour de bourse du mois de décembre de chaque année ; cette valeur liquidative estimative ne pourra pas servir de base à des souscriptions/rachats.

Conditions de souscription et rachat de l'OPCVM maître : Les demandes de rachat sont centralisées chaque vendredi de bourse ouvré à 11h.

Investisseurs de détail cibles

Le fonds est destiné aux investisseurs de tout niveau de connaissance et/ou d'expérience qui souhaitent une croissance du capital sur un horizon de placement d'au moins 4 ans. Ce produit n'offre aucune garantie de capital, et la totalité du capital des investisseurs est à risque.

Dépositaire du produit

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC).

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risques

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

<- Risque plus faible

Risque plus élevé ->



L'indicateur synthétique de risques détermine le niveau de risque du produit comparé à d'autres produits. Il montre dans quelle mesure le produit est sujet à perdre de sa valeur suite à des mouvements de marchés ou en raison de notre incapacité à vous payer. Ce produit a été classé 3 sur 7 : cela correspond à une catégorie de risque moyennement élevée. Cela évalue de manière sommaire les pertes potentielles, des conditions de marché défavorables sont hautement susceptibles d'entraver la capacité du Fonds à vous payer.

L'indicateur de risque suppose que vous conservez le produit pour une période minimale de 4 ans après la souscription au compartiment.

Des changements dans les lois et traités fiscaux peuvent affecter négativement les retombées financières de votre investissement. Ce produit ne comprend aucune protection contre les mauvaises performances du marché de telle sorte que vous êtes susceptible de perdre une partie ou la totalité de votre investissement. Si le Fonds est incapable de payer ce qui vous est dû, vous pourriez perdre la totalité de votre investissement.

Veillez-vous référer au Prospectus pour plus d'informations sur les risques spécifiques liés au produit qui ne sont pas pris en compte dans l'indicateur de risque.

Scénarios de performance

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Nos OPCVM n'offrent aucune garantie de rendement ou de performance et présentent un risque de perte en capital. Les scénarios présentés ne sont qu'une estimation de certains des résultats possibles à partir de données du passé. Les rendements réels pourraient être inférieurs.

Investissement initial de 10 000 EUR		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans
Scénario sous tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 800 EUR	4 750 EUR
	Rendement annuel moyen (%)	-52,0 %	-17,0 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 750 EUR	5 870 EUR
	Rendement annuel moyen (%)	-12,5 %	-12,5 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 210 EUR	10 130 EUR
	Rendement annuel moyen (%)	2,1 %	0,3 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 520 EUR	12 420 EUR
	Rendement annuel moyen (%)	15,2 %	5,6 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 4 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10.000 EUR. Les scénarios présentés montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les

comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit. Par conséquent, il est difficile d'estimer combien vous obtiendrez si vous en sortez avant échéance. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas

nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

QUE SE PASSE-T-IL SI SAGIS ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Sagis Asset Management est une société de gestion de portefeuille agréée et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Le Produit est constitué comme une entité distincte de Sagis Asset Management. En cas de défaillance de Sagis Asset Management, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Les coûts au fil du temps (RIY) montrent l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps. Si vous investissez sur ce produit dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ce document ne prend pas en compte les frais de ce contrat.

Investissement initial de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans
Coûts totaux	119 EUR	492 EUR
Incidence sur le rendement (RIY) par an	1,2 %	1,2 % par an

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée, et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0 EUR	0,0 % du montant que vous payez lors de l'entrée dans cet investissement. L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez et il se pourrait que vous payiez moins.
	Coûts de sortie	0 EUR	0,0 % du montant que vous payez lors de la sortie cet investissement. L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation	119 EUR	1,2 % de la valeur de votre investissement par an. L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements et les coûts présentés à la section II.
	Coûts de transaction sur le portefeuille	0 EUR	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
Coûts accessoires	Commission liée aux résultats	Néant	Aucune commission de performance n'est due au titre de ce produit.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 4 ans

Le Fonds est un fonds ouvert, signifiant par-là que les parts peuvent être remboursées sur demande des investisseurs. La durée minimale de détention recommandée est en principe de 4 ans à compter de la centralisation de la souscription, tel que décrit avec plus de détails sous la rubrique « Durée ». Une sortie avant la fin de période de détention recommandée peut avoir une conséquence sur les performances attendues de votre investissement.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UN RÉCLAMATION ?

Si vous souhaitez formuler une réclamation, veuillez nous contacter par courrier postal ou par courriel.

Sagis Asset Management Réclamations Clients	72 avenue Victor Hugo 75116 Paris France	www.sagis-am.com Téléphone : (+33)1 76 62 26 20 E-mail : reclamation@sagis-am.com
---	--	---

Si la réponse à votre réclamation ne venait pas à vous satisfaire, vous avez la possibilité de faire appel au Médiateur de l'Autorité des marchés financiers: Médiateur de l'AMF Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02 - E-mail : mediation@amf-france.org

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les informations figurant dans le présent DIC sont complétées par le prospectus qui seront fournis aux investisseurs de détail avant la souscription. En outre, le cas échéant, le dernier rapport annuel et la dernière valeur liquidative des parts, ainsi que les informations sur l'historique de la performance des parts, seront communiqués aux investisseurs avant la souscription. Des informations et/ou de la documentation supplémentaire peuvent être obtenues gratuitement auprès de Sagis AM. Le DIC est disponible sur le site internet de Sagis AM à l'adresse www.sagis-am.com. Un exemplaire papier du DIC est disponible gratuitement sur demande auprès de Sagis AM.